



Politique des devoirs et des leçons

École Lucien-Guilbault
Secteur secondaire 1^{er} cycle

Définition et précisions :

« Les devoirs et les leçons sont des tâches données aux élèves par leur enseignante ou leur enseignant, devant être réalisées en dehors des heures de classe et ayant pour objet d'approfondir et de consolider les apprentissages réalisés en classe ou de préparer les élèves pour des activités pédagogiques à venir. »

- Les devoirs et les leçons servent à...
 - maintenir une responsabilité partagée entre école- élèves-parents;
 - consolider les apprentissages faits en classe;
 - favoriser le développement de l'autonomie, de la responsabilisation, de l'organisation du temps et de bonnes habitudes de travail;
 - préserver la motivation des jeunes;
 - donner des conseils pratiques aux élèves pour les aider à gérer efficacement leurs travaux;
 - permettre à l'enseignant de constater les progrès des élèves;
 - prendre en considération les caractéristiques de notre clientèle et de notre milieu scolaire.

Les effets escomptés :

Le but ultime est de favoriser la réussite scolaire des élèves directement (les devoirs peuvent avoir une incidence positive sur les résultats scolaires) ou indirectement (les devoirs peuvent permettre d'élaborer les méthodes de travail et de développer l'autonomie des élèves). »

Parmi les effets positifs escomptés, nous pouvons mentionnés les suivants :

- Résultats immédiats et apprentissage :
 - Meilleure rétention des savoirs et traitement de l'information
 - Augmentation de la compréhension
 - Enrichissement des compétences
- Effets à long terme sur l'apprentissage :
 - Encourage l'apprentissage pendant les temps libres
 - Améliore l'attitude envers l'école
 - Développe de meilleures habitudes d'étude et de travail
- Effets extrascolaires :
 - Plus grande capacité d'organisation
 - Plus grande discipline personnelle
 - Meilleure gestion du temps
 - Davantage de curiosité
- Plus grande implication des parents envers l'école

Types de devoirs et de leçons pouvant être donnés aux élèves:

TYPES	DÉFINITION	EFFETS ATTENDUS
Devoir d' achèvement	Toute tâche assignée en classe et non terminée à l'intérieur du temps de classe.	Aide les élèves à rester à jour avec le programme de la classe.
Devoir de pratique	Tout travail qui permet de revoir et de renforcer les compétences et les concepts enseignés en classe.	Aide les élèves à mettre en pratique des compétences nouvellement acquises pour mieux maîtriser un sujet.
Devoir de préparation	Tout travail qui prépare les élèves à une leçon à venir	Encourage les élèves à acquérir l'information de base ou à utiliser leurs connaissances et expériences acquises pour les leçons à venir.
Devoir d' approfondissement	Tout travail qui explore ou qui raffine les apprentissages dans de nouveaux contextes, ou qui intègre et approfondit les apprentissages réalisés en classe.	Encourage les élèves à résoudre des problèmes et à penser de façon créative et critique.

TEMPS RECOMMANDÉ POUR LES DEVOIRS ET LES LEÇONS		
NIVEAU SCOLAIRE	TEMPS MOYEN À CONSACRER AUX DEVOIRS	FRÉQUENCE PAR SEMAINE
Maternelle	1 à 5 minutes	1 à 3 fois
1^{re} et 2^e année	2 à 10 minutes	1 à 4 fois
3^e et 4^e année	5 à 15 minutes	1 à 4 fois
5^e et 6^e année	5 à 30 minutes	1 à 4 fois
1^{er} secondaire	15 à 45 minutes	1 à 4 fois
2^e et 3^e secondaire	15 à 60 minutes	1 à 4 fois
4^e et 5^e secondaire	30 à 75 minutes	1 à 4 fois

Source : Les devoirs scolaires : ce qu'en dit la recherche, stratégies gagnantes et apport des technologies, Thierry Karsenti, Éditions Grand Duc, 2015.

Rôles et responsabilités :

	Enseignant du CPLG	Élève	Parents
1	<p><u>Principes de base</u></p> <p>Donner des devoirs et des leçons à chacun de ses groupes, et ce à chaque semaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de devoirs et de leçons peut varier d'une semaine à l'autre. Les devoirs et les leçons commencent dès le début de l'année scolaire. Le délai pour réaliser les devoirs est donné à l'élève. 	<p>Prendre correctement en note ses devoirs et ses leçons dans son agenda, ainsi que les délais pour les réaliser.</p>	<p>S'informer des devoirs et des leçons que doit réaliser son enfant en consultant son agenda.</p>
2	<p><u>Différenciation et Réalisation</u></p> <p>Afin de répondre aux besoins particuliers des élèves, varier la quantité de devoirs à réaliser (augmentation ou diminution). Des ententes pour des situations particulières peuvent être prises avec les élèves ou les parents d'un élève.</p>	<p>Réaliser ses devoirs et ses leçons dans les délais prévus.</p> <p>Prendre l'initiative de rencontrer ses enseignants pour des questions concernant les devoirs et les leçons ou si la quantité doit être ajustée.</p>	<p>Valoriser la réalisation des devoirs et des leçons à la maison.</p> <p>Accompagner, s'il y a lieu, son enfant dans la réalisation des devoirs et des leçons.</p> <p>Prendre contact avec le titulaire de son enfant pour discuter de la possibilité d'ajuster la quantité de devoirs et de leçons.</p>
4	<p><u>Gestion des devoirs</u></p> <p>Comptabiliser les devoirs faits et non faits (dans le journal de bord).</p> <p>Utiliser le système d'émulation en classe pour renforcer les élèves.</p> <p>Inviter les élèves à se présenter aux périodes d'aide aux devoirs.</p> <p>Prévenir les parents des élèves qui ne font pas les devoirs.</p>	<p>Remettre ses devoirs dans les délais prévus.</p> <p>Demander à ses enseignants pour obtenir une extension.</p> <p>Se présenter aux périodes d'aide aux devoirs si nécessaire.</p>	<p>Faire des rappels à son enfant pour soutenir la gestion de ses devoirs et de ses leçons.</p> <p>Inviter son enfant à se présenter aux périodes d'aide aux devoirs.</p> <p>Collaborer avec les enseignants de son enfant lorsque les devoirs ne sont pas faits.</p>
5	<p><u>Correction des devoirs</u></p> <p>Varié les manières de corriger les devoirs (correction individuelle ou en grand groupe, autocorrection, etc.)</p>	<p>S'impliquer dans la correction de ses devoirs.</p>	<p>Faire un suivi auprès de son enfant sur les devoirs qui ont été réalisés.</p>

6

Période d'aide aux devoirs

Afin d'offrir de l'accompagnement et un environnement adéquat à l'élève pour réaliser ses devoirs et ses leçons, le CPLG s'engage à donner des périodes d'aide aux devoirs pendant et après les heures régulières de cours.

Horaire : l'élève sera avisé de l'horaire des périodes d'aide aux devoirs

Durée : après l'école (2 fois semaine)

Personnes responsables : membres de l'équipe du CPLG secondaire